



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James

James Bay Advisory Committee on the Environment

ᐆ ᐃᐅᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐆ ᐃᐃᐱᐱᐱ ᐃᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱ

COMPTE RENDU DE LA 139^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(Adopté)

DATE : Le 25 janvier 2005

LIEU : Secrétariat du CCEBJ, Montréal

PRÉSENTS : François Boulanger, Canada, vice-président
Glen Cooper, ARC
Guy Demers, Québec, président
Marian Fournier, Québec
Ginette Lajoie, ARC
Chantal Leblanc-Bélanger, Canada
Pierre Moses, Québec
Gilles H. Tremblay, Canada

Marc Jetten, secrétaire exécutif

ABSENTS : George L. Diamond, ARC
Gilles Harvey, membre d'office
Claude Langlois, Canada
Diom Romeo Saganash, ARC
Denis Vandal, Québec

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le président fait part des motifs de son engagement au CCEBJ et de son désir de raffermir la complicité entre les trois parties.

Sur une proposition de Chantal Leblanc-Bélanger, appuyée par Ginette Lajoie, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Adoption du compte rendu de la 138^e réunion
2. Suivi des actions proposées
3. Préparation de la rencontre avec le ministre Mulcair
4. Discussion sur les commentaires concernant le Plan de développement durable
5. Adoption du plan stratégique 2005-2007
6. Proposition concernant le mandat en foresterie et le protocole d'entente sur l'étude des plans d'aménagement forestier
7. Adoption de la proposition budgétaire pour l'année 2005-2006
8. Révision de la rémunération des employés pour l'année 2005-2006
9. Contenu du site Internet
10. Projet de lettre concernant la gestion intégrée de l'eau par bassin versant
11. Projet de stage 2005
12. Prochaine réunion

1. Adoption du compte rendu de la 138^e réunion (30 novembre 2004)

Pierre Moses propose, avec l'appui de Gilles H. Tremblay, l'adoption du compte rendu de la 138^e réunion du CCEBJ, tel que modifié. Adopté à l'unanimité.

2. État d'avancement des dossiers

a. Étude sur le processus d'évaluation et d'examen en terres de catégorie 1

La consultante Christiane Roy a déposé son rapport d'entrevue et l'analyse afférente. Les membres du Sous-comité la rencontreront sous peu afin d'en discuter.

b. Démarches de planification territoriale

Le MRNFP s'apprêterait à publier son rapport de consultation et une approche définitive d'affectation permettant l'élaboration des plans d'affectation du territoire public (PATP).

L'élaboration d'un Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) pour la Baie James a peu progressé en l'absence d'une table multisectorielle regroupant les partenaires. Le MRNFP fait des démarches parallèles auprès de l'ARC et de la Municipalité de la Baie James (MBJ) afin d'identifier des mesures transitoires en regard, notamment, des baux d'abri sommaire et des camps illégaux.

c. Nouvelles conditions pour les élevages porcins

Comme un projet d'élevage porcin vise le Territoire, le CCEBJ pourrait inviter des personnes-ressource du MENV à présenter les modifications réglementaires de même que leur application dans le contexte de la Baie James. Les membres du Comité d'examen (COMEX) pourraient être invités à cette présentation.

d. Recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique

Suite à la discussion, les membres conviennent d'étudier, lorsqu'elle sera rendue publique, la position du ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs concernant les recommandations de la Commission Coulombe. Le CCEBJ pourrait évaluer, le cas échéant, la pertinence de certaines recommandations pour le Territoire de la Baie James.

3. Préparation de la rencontre avec le ministre Mulcair

Le Cabinet du ministre de l'Environnement et le Bureau du Grand Chef des Cris ont amorcé la préparation de la visite du ministre à Oujé-Bougoumou dans le cadre de la consultation sur le Plan de développement durable. Le secrétariat doit communiquer avec les parties afin que le ministre et le Grand Chef prévoient du temps pour le CCEBJ le 18 février prochain : il s'agit d'une occasion pour le Comité de faire connaître son rôle. Le CCEBJ fera également une présentation dans

le cadre de consultation publique prévue à Chibougamau dans la soirée du 18 février.

Par ailleurs, le président communiquera avec le Cabinet du ministre afin d'obtenir une rencontre privée du CCEBJ avec M. Mulcair le 18 février, conformément à l'engagement pris par le ministre lors de la rencontre du 29 septembre 2004.

4. Discussion sur les commentaires concernant le Plan de développement durable

Le secrétaire dépose un projet de lettre à l'intention du ministre Mulcair : il s'agit d'un avis préliminaire du CCEBJ concernant le Plan de développement durable. Les membres conviennent que la lettre devrait rappeler les grandes lignes du régime de protection de l'environnement et du milieu social, régime qui portait déjà en 1975 des principes de développement durable. Le rôle du CCEBJ, dans le cadre de ce régime, serait également mis en valeur.

Dans le cadre de l'élaboration de commentaires concernant le Plan, le CCEBJ tiendra compte des préoccupations des communautés du Territoire. Du côté des Cris, le secrétaire vérifiera auprès de l'ARC si une rencontre peut être organisée avec les administrateurs locaux en environnement. Si oui, un atelier sur le Plan de développement durable permettrait une mise en contexte et une meilleure compréhension de la démarche gouvernementale.

Un membre du Québec croit que le ministère de l'Environnement (MENV) serait disposé à fournir un soutien technique facilitant la préparation de l'atelier. Bien que ce soutien soit bienvenu, un membre de l'ARC rappelle que le CCEBJ ne doit pas être confondu avec les promoteurs du Plan de développement durable. Par ailleurs, cette démarche devrait permettre de créer des liens entre le développement durable et des enjeux environnementaux comme la gestion des matières résiduelles.

5. Adoption du plan stratégique 2005-2007

Le Sous-comité du plan stratégique étudiera le projet soumis par le secrétaire. Comme il s'agit d'un dossier prioritaire, le CCEBJ consacrerait l'ensemble de sa prochaine réunion à l'adoption du plan stratégique.

6. Proposition concernant le mandat en foresterie et le protocole d'entente sur l'étude des plans d'aménagement forestier

Un membre du Québec décrit la démarche du Sous-comité visant à définir les volets en foresterie qui requièrent toujours l'intervention du CCEBJ. À cet effet, les domaines de la planification territoriale, des savoirs traditionnels, de la conservation de la biodiversité ainsi que l'étude des lois, règlements ou d'autres mesures ont été identifiés. L'intervention du CCEBJ se fera en coordination avec les organismes concernés, notamment ceux créés par l'Entente de la Paix des Braves. Selon le Sous-comité, l'étude des plans d'aménagement forestier n'est plus pertinente pour le CCEBJ. Ce dernier pourrait s'acquitter de la responsabilité découlant de la CBJNQ en faisant le suivi par le biais de rapports d'étude fournis par le Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF). Un membre de l'ARC a entrepris des démarches en vue de l'élaboration d'un protocole d'entente avec le CCQF à ce sujet.

Sur une proposition de Marian Fournier, appuyée par François Boulanger, la «*Proposition concernant le mandat du CCEBJ en foresterie et le protocole d'entente concernant l'étude des plans d'aménagement forestier*» est adoptée tel que modifiée.

7. Adoption de la proposition budgétaire pour l'année 2005-2006

Le secrétaire présente la proposition budgétaire en mettant en évidence les montants ajustés à la lumière des dépenses de l'année courante et des projets de l'année qui vient.

Résolution du CCEBJ n° 2005-01-25-01 concernant la proposition budgétaire pour l'année 2005-2006 :

- ATTENDU QUE le CCEBJ doit approuver les montants de dépenses prévues pour chacun des postes budgétaires en vue de l'année financière suivante;
- ATTENDU QUE le Comité administratif du CCEBJ a préparé une proposition budgétaire satisfaisante;
- ATTENDU QUE qu'une modification pertinente a été apportée à la proposition budgétaire;

Sur une proposition de Pierre Moses, appuyée par Ginette Lajoie :

Il est unanimement résolu d'adopter la proposition budgétaire pour l'année 2005-2006.

8. Révision de la rémunération des employés pour l'année 2005-2006**a. L'échelle salariale de l'agente de secrétariat**

Le Comité administratif du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) a soumis une proposition concernant la révision de l'échelle salariale pour le poste d'agente de secrétariat. Par souci d'équité, considérant la nature des tâches réalisées, le Comité administratif du CCCPP recommande d'arrimer le salaire de l'agente de secrétariat à ceux de postes semblables dans la fonction publique du Québec. En l'occurrence, il appert que la description de tâches du poste d'agente de secrétariat se compare autant à celles des postes d'agente de secrétariat et d'agente de bureau dans la fonction publique.

Après étude de la proposition, le Comité administratif du CCEBJ en recommande l'adoption. Le cas échéant, les indexations salariales résultant des négociations dans le secteur public devront être approuvées de façon distincte par le CCEBJ.

Résolution du CCEBJ n° 2005-01-25-02 concernant la révision de l'échelle salariale pour le poste d'agente de secrétariat :

- ATTENDU QUE l'agente de secrétariat du CCCPP et du CCEBJ effectue des tâches correspondant tantôt à celles d'une agente de secrétariat, tantôt à celles d'une agente de bureau, dans la fonction publique québécoise;
- ATTENDU QUE le salaire de Louise Bélanger est actuellement fixé à l'échelon le plus élevé de son échelle salariale;
- ATTENDU QUE les indexations affectant l'échelle salariale proposée seront soumises pour approbation au CCEBJ, le cas échéant;

Sur une proposition de Glen Cooper, appuyée par Gilles H. Tremblay :

Il est unanimement résolu d'adopter la révision d'échelle salariale proposée par le Comité administratif du CCCPP pour le poste d'agente de secrétariat.

b. La révision de rémunération de l'agente de secrétariat

Le secrétaire exécutif a procédé à l'évaluation de rendement de l'agente de secrétariat qui est jugé entièrement satisfaisant. En conséquence, il recommande, avec l'appui du Comité administratif, que le salaire de l'agente de secrétariat soit fixé au 6^e échelon de l'échelle salariale adoptée.

Résolution du CCEBJ n° 2005-01-25-03 concernant la révision de la rémunération de l'agente de secrétariat :

- ATTENDU QUE la rémunération de l'agente de secrétariat doit être révisée en coordination avec le CCCPP en vue de l'année financière 2005-2006;
- ATTENDU QUE le rendement de Louise Bélanger a été jugé entièrement satisfaisant par le secrétaire exécutif du CCEBJ;

Sur une proposition de Chantal Leblanc-Bélanger, appuyée par Marian Fournier :

Il est unanimement résolu, sous réserve de l'approbation du CCCPP, de fixer la rémunération de l'agente de secrétariat, pour l'année 2005-2006 au 6^e échelon de l'échelle salariale nouvellement adoptée pour ce poste, soit à 33 495 \$.

c. La révision de la rémunération du secrétaire exécutif

Le président et le Comité administratif procéderont sous peu à l'évaluation de rendement du secrétaire exécutif et formuleront une recommandation de révision salariale en conséquence.

9. Contenu du site Internet

Les membres approuvent les documents proposés pour compléter le contenu du site Internet du CCEBJ, soit l'état des dossiers, l'historique et deux activités interactives. Un membre du Québec souhaiterait que les photos du site Internet reflètent davantage l'occupation humaine de la Baie James, entre autres les infrastructures hydroélectriques. Un membre du Canada propose d'ajouter la liste des lois et des règlements applicables au Territoire de la Baie James.

10. Projet de lettre concernant la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV)

Le secrétaire présente un projet de lettre rédigé en guise de réponse à la suggestion du chef de Waswanipi concernant la mise sur pied d'une commission régionale sur l'eau potable (mai 2004) : la lettre inviterait le chef à prendre part à une rencontre d'information concernant la GIEBV. Un membre de l'ARC propose de reporter l'envoi de la lettre afin de permettre aux membres de sa partie d'en discuter. D'ici là, le CCEBJ informera le chef de Waswanipi que sa proposition est à l'étude.

11. Projet de stage 2005

À la demande du Comité administratif, le secrétaire a présenté un projet de stage pour l'été 2005 : il s'agirait de donner suite au stage de 2004 en favorisant l'implantation de projets de recyclage dans les communautés crie. La personne choisie devra bien connaître la problématique de la gestion des matières résiduelles. Le stage comportera également le jumelage avec une personne dans une communauté crie facilitant les contacts avec les responsables locaux et la diffusion d'information.

Les membres recommandent d'abaisser, pour le stagiaire, les exigences ayant trait à une expérience des rapports avec les autochtones ou avec les partenaires impliqués dans le recyclage. Un membre de l'ARC recommande de cibler une communauté, celle de Wemindji, pour l'établissement d'un projet-pilote en recyclage. Par ailleurs, il signale que des candidats potentiels pour le poste d'assistant se trouvent inscrits dans des programmes collégiaux actuellement. Toutefois, il ne croit pas qu'un salaire de 14\$/heure, imposable, est susceptible de les attirer.

Pour la préparation des concours pour ces deux postes, le Comité administratif du CCEBJ agira à titre de comité d'embauche.

12. Prochaine réunion

Le CCEBJ tiendra sa prochaine réunion dans le cadre de la consultation sur le Plan de développement durable. Cette réunion aura lieu dans la communauté crie d'Oujé-Bougoumou, vendredi le 18 février 2005.

Marc Jetten
Secrétaire exécutif
Le 7 avril 2005